



Compte-rendu syndical de la CAP des CPE du 25 mars 2010

Pour l'administration

Secrétariat général :

- ▶ M. Moreau : Adjoint au chef du S R H (Président de la C A P)
- ▶ Mme de Maurey : Chef du Bureau de l'Enseignement Agricole
- ▶ Mme Baudemont : Adjointe au Chef
- ▶ Mme Cevaer : chargée des CPE
- ▶ Mme Foque : chargée de mission

DGER :

- ▶ M. Droguet : Chef du BERFI
- ▶ M. Fauvel : adjoint au Chef
- ▶ Mme Pilon : chargée de mission

Pour les représentants des personnels :

- ▶ Didier Revel, Pascal Goudier, Patrick Naud et Gilles Liobard (Titulaires)
- ▶ Marlyse Holzritter et Laurie Derebreu (suppléantes)

Secrétariat-adjoint : G Liobard

Déclaration préalable (Didier Revel)

Nous pouvons faire un bilan sur les 3 dernières années et constater, comme le prouvent les Procès-Verbaux, que nous n'avons cessé de dénoncer les dysfonctionnements (retards dans l'envoi des décisions des CAP : révisions de notes.. documents préparatoires incomplets voire faux..) **Nous affirmons donc que, malgré les dénégations de tous les Présidents successifs, malgré les promesses, le corps des CPE n'a pas été traité et surtout géré avec tout le sérieux nécessaire. Pour cela, nous ne pouvons que maintenir le terme de mépris utilisé à plusieurs reprises.**

Réponse du Président : il insiste sur le chemin parcouru et les retards réduits !

Ordre du jour

1. Approbations des procès-verbaux des CAP des 1^{er} avril et 18 novembre 2009 :

Les deux PV sont adoptés.

2. Révisions de notes et/ou d'appréciations :

- ▶ Cas 1 : CPE dans le statut d'emploi de Proviser-adjoint qui demande la révision d'un critère de son appréciation. Le Président propose de surseoir car une inspection est prévue. Accord des élus.
- ▶ Cas 2 : CPE qui demande la révision de sa note 2009 qui est de 18.90 alors que la moyenne de l'échelon est de 19.54. L'administration propose 19.40 sachant que le CPE vient de rentrer dans cet échelon et la moyenne porte sur tous les agents de cet échelon. Nous demandons et obtenons que la note soit portée à la moyenne.

3. Promotion à la Hors-classe :

- ▶ 198 promouvables cette année (CPE au 7^e échelon et + de la classe normale) avec le ratio de 7% (**rappel : depuis la mise en œuvre de ce nouveau système, nous avons obtenu que ce ratio passe de 6 à 7 %**) soit $13.86 + 0.12$ de reliquat 2009 = 13.98

- ▶ Les règles administratives et financières étant ce quelles sont, il est IMPOSSIBLE d'obtenir, par avance les 0.02 qui permettraient une 14^{ème} promotion ! Il restera donc un reliquat de 0.98 pour 2011.
- ▶ Les 13 premiers collègues classés dans le barème ont été promus.

L'accès à la Hors-classe se fait à l'échelon qui donne un indice égal ou supérieur à l'indice de l'échelon dans lequel est l'agent.

Grille indiciaire (Indice majoré au 01.02.07)

Classe normale		Hors Classe	
Échelon	Indice majoré	Échelon	Indice majoré
1	349		
2	376		
3	395		
4	416		
5	439		
6	467		
7	495	1	495
8	531	2	560
9	567	3	601
10	612	4	642
11	658	5	695
		6	741
		7	783

A noter que cette année, plusieurs demandes sont arrivées « hors délais ». Cela a été régularisé pour une des collègues promouvables qui a pu prouver que sa demande était partie dans les délais. D'autres collègues ont été informés par nos soins.

Nous avons osé un élément de réponse à ce dysfonctionnement : le manque de personnels administratifs dans les EPL, les SRFD...

L'administration préfère accuser la Poste... !

Nous lui avons aussi suggéré de faire sortir la Note de service plus tôt en 2011.

4. Mouvement 2010 et affectation des stagiaires

4.1 Nos commentaires

- ▶ Quelques informations de dernière minute ont été intégrées : départs en retraite pas enregistrés par la DGER ou pas validés par le Bureau des pensions...
- ▶ La collègue actuellement sur le poste de Nouvelle Calédonie est en fin de contrat en 2011 : nous avons interpellé la DGER sur le fait qu'aucun appel de candidature n'a été effectué pour son remplacement ! pas de réponse. (Rappel, la procédure a été modifiée pour les postes en Nelle Calédonie, le mouvement est anticipé d'un an sachant que la rentrée scolaire se fait en mars.)
- ▶ Les mutations « sous réserve » sont dues principalement à des demandes de détachements faites par certains collègues :

Nous demandons à ceux-ci d'informer rapidement la DGER des réponses obtenues car leur départ éventuel peut permettre des mutations.

4.2 Mesures individuelles (mutations, affectations des stagiaires)

Les mesures individuelles figurent [en annexe](#).

5. Questions diverses

5.1 Suivi des décisions des CAP

Les notifications de révisions de notes et/ou d'appréciation décidées lors de la CAP de novembre ont été envoyées.

5.2 : Arbitrage sur deux cas

Les réponses au cas de « décisions portées à l'arbitrage » maintiennent la position de l'administration.

Une fois de plus, nous faisons remarquer que cette procédure est une mascarade car l'arbitrage est toujours en faveur de la position de l'administration. Nous le déplorons une nouvelle fois et nous demandons que notre observation soit inscrite au PV !

5.3 Postes supprimés

Deux fermetures de sites ont pour conséquence la disparition de deux postes : Semur et St Laurent de la Cabrerisse.

De plus, un poste est « gelé » à Villefranche de Rouergue. Il sera proposé à un contractuel et sera remis au mouvement en 2011 si les effectifs de l'établissement augmentent.

Nous prenons acte mais nous contestons cette méthode de précarisation ! Alors que nous cherchons des solutions pour dé-précariser (cf. point 5.4) l'administration fait le contraire.

5.4 : Prévisions de concours :

Q° : Demande de faire évoluer le **Décret n°90-89 du 24 janvier 1990 relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole** afin que le nombre de places au concours interne soit égal à celui proposé au concours externe (comme c'est le cas pour les PLPA).

Réponse : Nous demandons une modification du décret pour modifier le % de postes mis au concours interne. Actuellement, il ne peut pas y avoir plus de 50% de postes ouverts en interne par rapport à l'externe alors qu'il est de 100% pour les PLPA. L'administration reconnaît que c'est une idée à creuser mais qu'il faudra l'accord de l'Education Nationale et de la Fonction Publique. **A suivre...**

5.5 : Congés Formation / Mobilité :

- ▶ Il y avait 3 demandes chez les CPE : une a été retenue + une en liste complémentaire.
- ▶ 3 dossiers dont 1 de CPE se sont « perdus » entre l'EPL et le Ministère ! Sans aucun doute encore La Poste ! La DGER est désolée mais ne fera rien pour réparer cette injustice si ce n'est de considérer que leur prochaine demande sera une 2^{ème} demande !

Nous dénonçons ce dysfonctionnement qui pénalise ces collègues ! et nous demandons que la commission soit de nouveau réunie. Refus de l'administration qui a déjà pris des engagements dans les autres catégories (appel de la liste complémentaire)

- ▶ Pour l'an prochain les collègues auront la possibilité d'envoyer une copie de leur demande par courriel directement à la DGER

5.6 : Prime d'affectation sur poste prioritaire pour les CPE :

Q° : La NDS du mouvement précise que les enseignants et les CPE peuvent bénéficier d'une bonification de points pour affectation sur poste prioritaire.

En revanche, elle n'évoque pas, pour les CPE, la prime pour affectation sur poste prioritaire, qui est réservée aux enseignants.

Nous demandons à ce que les Cpe puissent prétendre à cette prime.

Réponse : le décret 91-166 du 12.02.91 fait explicitement référence aux enseignements dispensés dans les établissements ce qui écarte les CPE de cette mesure. Il faudrait un décret interministériel pour y remédier

5.7 :

Q° : Où en est-on du décret concernant l'attribution de la prime d'éducation aux CPE contractuels ? une nouvelle fois nous demandons des nouvelles du décret qui doit régulariser cette situation et permettre aux AC de toucher la même prime que les titulaires

Réponse : le Décret est toujours à la signature du budget depuis plus de 5 ans ! Les Contractuels perçoivent actuellement une somme équivalente mais sur une base juridique incertaine.

Commentaire : ajouter « Ingénieur » sur le dossier et le décret passera en quelques jours !

5.8 Plusieurs situations particulières

- ▶ Fin de stage et affectation d'une collègue en voie d'intégration par la procédure COTOREP.
- ▶ Proposition de reconversion pour une collègue CPE exerçant actuellement d'autres fonctions.
- ▶ Situation conflictuelle récurrente d'une collègue avec son chef d'établissement.
- ▶ Régularisation de la situation administrative du collègue ré-affecté en DRAF après avoir assuré une mission nationale sur le Handicap.
- ▶ Cas de deux collègues soumis à des pressions afin de prendre des mesures anti-statutaires pour leurs AE : ronde entre 1h et 4h dans la résidence des BTSA ! **Une inspection est en route !**
- ▶ Cas d'une collègue auquel a été affecté un local de rangement en guise de bureau, local par ailleurs jamais nettoyé par les agents de service ! Même si cette collègue a obtenu une mutation et a demandé une inspection conseil, cette situation est inadmissible.

Sur ces deux derniers cas, nous avons vigoureusement invité la DGER à rappeler régulièrement aux chefs d'établissements leurs obligations quant au respect des personnels, de leurs statuts et des conditions d'exercice de leur fonction.

- ▶ Pour information : un enseignant a été admis dans la nouvelle procédure de reconversion vers un emploi de CPE. Après un an de stage (affectation en doublon auprès d'un CPE tuteur comme les stagiaires externes) après validation de cette année de stage par l'inspection, cet agent pourra être affecté sur un poste vacant après le mouvement des titulaires 2011.

En guise de conclusion : des dysfonctionnements nombreux ont encore été constatés cette année : dossier pour la Hors-classe ou pour les congés de formation arrivés hors-délais, retraites pas prise en compte...

Plus que jamais, nous vous incitons à nous envoyer le double de toutes vos demandes : promotions, mutations, etc..

Gilles Liobard

Annexe 1 : Mutations

Nom Prénom	Affectation actuelle	Affectation rentrée 2010
ARAGONES J.-Pierre	LPA Corbières - St-Laurent	LPA Corbières – site de Narbonne
ARTICLAUX-M Frédérique	LEGTA Ahun	maintien
BERTHON Sandra	LEGTA Aubenas	maintien (ou détachement)
BERTHOLET Christine	LPA Contamine sur Arve	LEGTA Chambéry
BOUCHANNI Monia	LEGTA Châlons en Champagne	maintien
BOURRAGNE Bernadette	LPA St-Yrieix	LEGTA Nérac
BOUTAN Emilie	LEGTA Rodez	maintien
BOUZENAD Fadila	LEGTA Lomme	LEGTA Châteauroux
COULON Géraldine	Congé formation	retour LPA Sabres
DANIEL Frédéric	LEGTA Quimper	maintien
EGAL Benoît	LEGTA Amiens	Maintien ou LEGTA Pau
ENGEL Guillaume	LEGTA Montargis	maintien
FUENTES Nicolas	LPA Les Arcs sur Argens	maintien
GALLINARO Sandra	LPA Plagny-Sermoise	maintien
GARCIA Benjamin	LEGTA Aurillac	maintien
GARCIA Cathy	LPA St-Gaudens	maintien
GHERARDI Nadine	LEGTA Luçon Pétré	maintien
GUERINEAU Sébastien	LEGTA Luçon Pétré	maintien
GUIBE Anne	LEGTA Montbrison-Précieux	maintien
GUILLEMOT Cécilia	LEGTPA La Bretonnière	LEGTA Lomme
HARMAND Sylvain	LEGTA Fayl Billot	La Roche sur Foron ou Saugues
HEBERT Marie	LEGTA Chalons en Champagne	maintien
HERNANDEZ Alain	LEGTA Neuvic	maintien
HOUSSAYE Catherine	LEGTA Angoulême	maintien
LALANNE Frédéric	LEGTPA Macouria	maintien
LALO Delphine	LPA La Tour du Pin	maintien
LEGE Nolwenn	LEGTA Lons le Saunier	maintien
MATTELY Pauline	LPA Montmorillon	maintien
MAYE Joseph	Lycée Maritime Nantes	maintien
MIALHE Lucile	LEGTA Pau-Montardon	Maintien ou St-Rémy de Provence
MONIE Anne-Laure	LEGTA Digne	maintien
MUSSEAU Benoît	LEGTA Brioude – Site Saugues	LEGTA Melle
PIERRE Catherine	Lycée Maritime Le Guilvinec	maintien
PLESSIS Élise	LEGTA Sées	maintien
RAYNAUD Sophie	DGER	maintien
ROUANET Sylvie	LEGTA Carcassonne	maintien
SAILLARD Véronique	LEGTA Périgueux	maintien
SERIN David	LEGTA Mâcon Davayé	maintien
STROTZ Marie	LEGTA Nouvelle Calédonie	2ème liste
THIBEAUD Laurence	LEGTA Poitiers	maintien
VARO Amandine	LEGTA Meuse – Site Verdun	LEGTA St-Germain
VAUTRIN Élodie	LEGTA Crézancy	LEGTA Rouffach
VINET Frédéric	LEGTA Melle	LEGTA Angoulême

Annexe 2 : affectations des stagiaires

Nom Prénom	affectation
AIPERT Céline	2ème liste
AUBERT Jean Michel	LEGTA Ondes
CHAVAGNEUX Julie	2ème liste
DELAGE Séverine	Report de stage
EON Myriam	LEGTA Amiens
GEORGES Christophe	LEGTA Pays de Bray
MAZAUDIER Julie	2ème liste (ou Moulins)
MORGADO Yolande	LPA Contamine sur Arve
ROUDIL Christophe	LPA St-Yrieix
ROUSSETTE Graziella	LEGTA du Nord (Le Quesnoy)